



Artemisia annua : une panacée persécutée par la dictature sanitaire

Artemisia annua, cette armoise originaire d'Asie, est connue depuis une vingtaine d'années comme remède du paludisme. Récemment elle a été utilisée entre autre sur le traitement de la maladie de Lyme et la Covid-19 . Et pourtant cette plante, utilisée depuis plus de 20 siècles en médecine traditionnelle chinoise et dénuée de toxicité, est en France frappée d'interdit, sa culture même étant illégale !... Serait-elle prise en otage pour ne pas faire d'ombre à l'industrie pharmaceutique et plus précisément aux vaccins Covid et aux médicaments antipaludéens ? Comme fut persécutée l'ortie, longtemps interdite sous forme d'extraits (concurrence à la phytochimie), l'Artemisia annua est devenue un symbole de résistance face à la dictature sanitaire.

Origine

Cette plante pousse spontanément dans de large zones de steppes d'Asie du nord est, nord de la Chine et Mongolie (désert de Gobi). C'est un grand remède de la Médecine Traditionnelle Chinoise (MTC) qui porte le nom de Qinghao . Le premier écrit médical mentionne l'emploi de l'Artemisia dans le traitement des fièvres intermittentes au IV^{ème} siècle avant notre ère. D'autres anciens traités de médecine la préconisent pour des « états de fatigue dus à la chaleur et/ou à la fièvre ». On brûlait aussi à la même époque des feuilles de Qinghao près des maisons pour leurs propriétés insecticides.

Plus récemment, pendant la guerre du Vietnam où le paludisme faisait des ravages dans les deux camps, des chercheurs chinois ont redécouvert ce remède traditionnel tandis que les américains travaillaient sur des molécules de synthèse aux effets secondaires gravissimes. Mais « la découverte chinoise se perd dans l'océan de mépris occidental pour la médecine traditionnelle dans un contexte d'extrême méfiance à l'égard de Mao ». En 2011 la chercheuse chinoise Tu Youyou met en évidence l'efficacité de l'artémisinine contenue dans l'Artemisia annua pour traiter le paludisme et obtient en 2011 le prix Albert-Lasker puis en 2015 le prix Nobel de physiologie et de médecine.

Plusieurs associations (Anamed, La Maison de l'Artemisia) en font la promotion et aide à sa diffusion, sa culture et son utilisation pour soigner le paludisme en Afrique.

Mais des géants de l'Industrie pharmaceutique (Sanofi-Aventis, Novartis, etc...) s'intéressent de près aux profits énormes qu'ils pourraient faire sur l'exploitation de cette ressource. . .

Description de la plante

Cette plante, souvent confondue avec l'ambroisie, a un port ressemblant à celle-ci ainsi que des feuilles très découpées mais le critère qui permet de les différencier est l'odeur très forte et agréable de l'armoise annuelle alors que l'ambroisie est inodore. Elle pousse très vite au printemps et atteint une hauteur qui peut aller jusqu'à 2m et plus avec une forme pyramidale. Les feuilles très découpées et très fines sont incrustées de petite glandes visibles à la loupe. Les fleurs apparaissent en fin d'été et font de longues grappes terminales également pyramidales. La plante meurt avec l'arrivée des premières gelées. Et se resème spontanément.



Composition chimique et indications thérapeutiques

De nombreux médicaments de synthèse (environ 70 % de la pharmacopée actuelle) trouvent leur origine dans des plantes dans lesquelles on a découvert des molécules à effets thérapeutiques. Ce sont souvent des travaux d'ethnobotaniques qui ont révélés via des usages traditionnels les propriétés de ces molécules. Elles sont ensuite synthétisées artificiellement pour en faire des médicaments constitués de 100 % de la molécule thérapeutique susceptible d'être brevetée pour le plus grand profit du laboratoire.

Dans le cas de l'*Artemisia annua*, les travaux chinois ont mis en évidence le rôle de la molécule d'artémisinine pour soigner le paludisme. C'est une lactone sesquiterpénique, une famille de molécules que l'on retrouve dans des plantes amères comme la racine de gentiane ou la feuille d'artichaut.

Mais c'est là qu'il y a divergence entre une pharmacopée de médicaments de synthèse (qui fabrique une seule molécule) et une pharmacopée de phytothérapie (qui utilise la totalité des composants contenus dans une plante : le totum : plusieurs centaines de molécules), laquelle est issue d'une pratique de plusieurs siècles complétée par des moyens scientifiques avec des analyses chimiques.

Ainsi l'*Artemisia annua* ne se limite pas à l'artémisinine mais contient de nombreuses autres molécules qui interagissent pour donner à cette plante ses nombreuses vertus curatives.

Nos agences de santé et nos institutions scientifiques (sans les nommer...) ne considèrent fiables que les substances issues de productions industrielles, épurées dosées, calibrées... et mettent en garde contre les substances naturelles, trop naturelles (et surtout trop accessibles aux populations...) pour être considérés comme des thérapies efficaces.

Et pourtant les tisanes et autres préparations à base de la plante ont fait leurs preuves, au-delà des usages traditionnels de la Médecine chinoise. Récemment, depuis les années 2000, dans plusieurs pays d'Afrique elle a donné de bons résultats sur la baisse de mortalité due au paludisme. Plus récemment encore, en 2020 à Madagascar, le président Andry Rajoelina a conseillé à toute la population du pays d'avoir recours à une préparation à base d'*Artemisia* pour soigner la Covid 19.



La France n'est plus la « fille aînée de l'église » (comme lors de la croisade contre les hérétiques cathares) mais la fille aînée de l'industrie pharmaceutique... Alors que plusieurs pays recommandent l'usage de la tisane d'*Artemisia annua* pour soigner la Covid-19 (Chine, Madagascar) et que d'autres pays (USA, Mexique, Allemagne, Afrique du Sud, etc...) ont démarré des essais cliniques, la France s'enfoncé dans un obscurantisme digne des temps de l'Inquisition...

Voici la position de l'Académie nationale de médecine le 20/06/2020 : « Déconseille fortement l'utilisation inconsidérée de tisanes ou décoctions à base d'*Artemisia annua* sous quelque forme que ce soit, pour le traitement de la Covid-19 tant que les protocoles thérapeutiques rigoureusement codifiés et scientifiquement étayés n'auront pas fait la preuve de leur efficacité et de leur innocuité dans cette indication »...

Le prestigieux institut allemand Max Planck Gesellschaft, fort de ses 18 prix Nobels, lance un essai avec la plante. Son directeur, le Pr Peter H. Seeberger déclare en avril 2020 : « Les tests sont très prometteurs. Les substances (de l'*Artemisia annua*) préparent le corps et permettent d'atténuer la charge virale du Covid-19 ». La forme tisane y apparaît même plus efficace que les molécules dérivées telles que l'artémisinine. L'activité antivirale de l'armoise annuelle avait déjà été mise à contribution en Chine avec des succès indéniables lors de l'épidémie du SRAS-CoV en 2003 et du Mers-Cov en 2012.

Et voici la position de l'OMS le 4/5/2020 : « Des plantes médicinales telles que l'*Artemisia annua* sont considérées comme des traitements possibles de la Covid-19, mais des essais devraient être réalisés pour évaluer leur efficacité et déterminer leurs effets indésirables. »

Compte tenu des résultats positifs de ces thérapies dans de nombreux pays, il aurait été légitime de la part d'institutions françaises dites « scientifiques » de mener des investigations et des recherches pour confirmer ou contredire l'efficacité de ces pratiques. Aux dernières nouvelles, soit 2 ans et demi après cette notification, il n'en est rien...

Indications thérapeutiques

Elles sont nombreuses :

- l'usage traditionnel en médecine chinoise : améliore le *chi* (*l'énergie vitale*), allège le corps, prévient le vieillissement, freine l'empoisonnement du « vent » (en médecine chinoise le vent peut vouloir dire les virus), soigne les blessures et les piqûres d'insectes, la fièvre et la fatigue.

En médecine occidentale :

- action contre les parasites internes : paludisme, bilharziose, toxoplasmose, trypanosomiase, dengue,
- Anti infectieuse : bactéries : *Staphylococcus aureus*, *Salmonella enterica*, *Shigella dysenteriae*, *Escherichia coli*, *Borrelia* (maladie de Lyme),
- Virus : VIH, herpès, hépatite B, SRAS COV2, virus qui se répliquent dans l'ADN,
- Cancer : anti-prolifératif de tumeurs (seins, poumons), associé au fer,
- Stimulant immunitaire,
- Parasites intestinaux,
- Maladies de peau : eczéma, mycoses des pieds,
- maux de gorge, bronchite,
- fièvres intermittentes,
- maladie d'Alzheimer : efficacité reconnue au Japon et dans certains états américains.

Usages en médecine vétérinaire :

- Peu utilisée actuellement, on pourrait bien entendu comme on l'a fait pour de nombreux remèdes étendre ses propriétés anti-infectieuses, stimulantes de l'immunité et vermifuges aux soins des animaux.
- Au Sénégal des essais sur l'*Artemisia afra*, la cousine africaine de l'*A. annua* ont prouvé son efficacité comme vermifuge (sur les strongles, strongiloïdes, coccidies et cestodes) à la dose de 30g de poudre de feuilles incorporée à la nourriture de bœufs durant 30 jours. A noter qu'*Artemisia afra* ne contient pas d'artémisinine et qu'elle est cependant efficace pour traiter le paludisme.
- Actuellement, nous testons son efficacité sur la besnoitiose des bovins sous la forme d'alcoolature.

Comment l'utiliser :

La forme traditionnelle est une infusion des feuilles et des tigelles (qui contiennent des flavonoïdes) en évitant l'ébullition qui détruit les composants actifs, à la dose de 5 à 8 G de plante sèche/litre d'eau. Il est préférable de la faire infuser dans une eau à 80°.

Pour traiter le paludisme, la dose de plante sèche est estimée à 20 mg/kg de poids corporel le premier jour puis 8mg/jour les 6 jours suivants, soit pour un individu de 60 kg 1200mg à 480 mg/jour.

L'alcoolature de plante fraîche (Teinture mère homéopathique) réalisée avec des feuilles et des tigelles récoltées en début de floraison est aussi une préparation que l'on peut conseiller. Des analyses d'alcoolatures on montré des taux de 1% d'artémisinine et 8mg/ml (1).

Effets indésirables et précautions

d'emploi :

Quelques effets indésirables ont été rapportés comme des nausées, des diarrhées, des douleurs abdominales. Les personnes qui souffrent de troubles digestifs doivent donc l'utiliser avec précaution.

D'après l'ouvrage de référence Botanical Safety Book (Gardner 2019) qui fait le point sur la sécurité relative à la consommation des plantes, l'armoise annuelle est inoffensive sous la forme de tisane. Elle est simplement déconseillée en cas de grossesse et d'allaitement, par principe de précaution à cause du manque d'information. Dans le cas de l'alcoolature (TM), nous utilisons cet extrait depuis 2005 pour le traitement du paludisme sans avoir noté aucun effet indésirable.

Recherches en homéopathie

Revue Belge Homéopathie (mars 2021) Dr Françoise Saint-Didier

Je me suis dit que c'était peut être parce que les africains de la région subsaharienne prenaient régulièrement des tisanes d'Artemisia à l'encontre du paludisme qu'ils faisaient moins de Covid et surtout moins de Covid létaux.

C'est la raison pour laquelle j'ai eu l'idée de réaliser cette pathogénésie, avec le soutien de l'EBH (Ecole Belge d' Homéopathie. Cf site homeobel.eu) (*se reporter à lettre antérieure où est expliqué ce qu'est une pathogénésie ou proving*)

J'ai vu apparaître, tout au long de l'expérimentation, qui a duré une quarantaine de jours, des symptômes variés chez les expérimentateurs pouvant faire penser à la Covid. Certains pourront être jugés banals (comme le sont d'ailleurs les symptômes chez certains malades). D'autres sont plus spécifiques, voire étonnants comme par exemple des « pseudo engelures ». Toujours est-il que si on rassemble tous ces symptômes, on obtient un beau cas de Covid. C'est en effet, dans une pathogénésie, l'ensemble des symptômes retenus chez chaque expérimentateur qui donne au médecin homéopathe le tableau des symptômes qui peuvent être guéris chez le patient qui consulte.

Liste des symptômes Covid retrouvés au cours de l'expérimentation :

- La confusion. • Un accablement écrasant.
- Des maux de tête variés. • Des vertiges soudains. • Des conjonctivites. • Des modifications de l'odorat et du goût.
- Des inflammations de la gorge. • Des crises de hoquet.
- Des troubles digestifs. (nausées, douleurs abdominales ou gastriques, diarrhées) • Des douleurs thoraciques, des pincements intercostaux. • Des douleurs, comme si le cœur était serré. (myocardite)
- Une altération de la capacité respiratoire avec oppression, dyspnée même sans effort, sensations de rétrécissement. • Des troubles circulatoires, des pseudos engelures. • De violentes myalgies.
- Des frissons, syndromes grippaux. • Une faiblesse avec tremblements. • Un besoin de beaucoup de sommeil. • L'arrêt et la réapparition des symptômes.

A cela j'ajouterai des thèmes (regroupement de symptômes autour d'une même idée) évoquant l'ambiance Covid : • Le thème du masque qui cache l'expression du visage et empêche de communiquer.

• Le thème de ne pas faire ce qui est imposé. • Celui de déjouer, de se faufiler. • Le thème des situations dangereuses, insécurisées. • Le thème de l'intergénérationnel (ces vieux qu'il faut protéger et empêchent les jeunes de s'amuser) • Le thème de la peur ou de la faible peur compte tenu du danger. • Celui de la méfiance (comme du clochard dont on se détourne)

« En ce qui me concerne, après l'intuition de départ, j'ai l'intime conviction que cette plante qui a déjà montré ses fortes capacités dans le traitement du paludisme, pourrait être un remède en homéopathie qui comme beaucoup d'autres jusque là utilisés, pourrait être d'un grand secours pour un certain nombre de patients.»

Merci au Docteur Saint Didier pour cette passionnante étude. En prolongement de ce travail, à Zone verte, nous avons décidé d'étudier les effets curatifs d'Artemisia 30 K sur d'autre pathologies telles que la maladie de Lyme, la besnoitiose et en général les maladies virales comportant la pénétration cellulaire de l'agent potentiellement pathogène. Les résultats sont encourageants.

Culture et récolte

Cette plante sauvage s'adapte très bien à la culture dans des milieux très variés. Nous l'avons cultivé avec succès en zone sahé-lienne (sud Mauritanie) depuis 2000 et elle est cultivée en Afrique par l'association Anamed qui la diffuse pour soigner le palu-disme. Actuellement la plante est cultivée à grande échelle dans plusieurs pays, dont la Chine, pour en extraire l'artémisinine.

En France où sa culture est interdite, plusieurs associations proposent des graines (souvent gratuitement) pour en favoriser illéga-lement la diffusion (une forme de résistance à saluer au passage !).

Sa culture est facile : il suffit de semer en godet au printemps, la graine très fine (inférieure à 0,5 mm) et ensuite de la repiquer en espaçant de 50cm . Si on laisse grainer les plantes à l'automne, un semis spontané assurera la dissémination de nouveaux plants au printemps suivant, la plante étant rapidement assez invasive. Comme son nom (annua) l'indique, la plante est annuelle et va donc mourir après fructification.

La récolte se fera en fin d'été , en début de floraison, on coupe les tiges, on garde les feuilles et les tigelles qu'on fait sécher à l'ombre et qu'on garde ensuite à l'abri de l'air, de la lumière et de l'humidité pour une utilisation optimale jusqu'à 18 mois. Pour l'alcoolature on la fabriquera avec les mêmes parties, avec de l'alcool à 70% à la dose de 10 fois en alcool le poids de plante en équivalent sec (ex : pour 300g de plante fraîche à 30% de MS, soit 90 de MS, on ajoutera 900 g d'alcool). On laisse macérer minimum 3 semaines dans l'obscurité dans un bocal bien fermé qu'on agitera tous les 2 jours. Ensuite filtration et conservation dans un flacon en verre teinté, durée de conservation : 10 ans ou plus.

Bibliographie

Les plantes du chaos, Thierry Thévenin, Ed. Lucien Souny

(1) analyses par Jacques Falquet sur TM fabriquée par Michel Thouzery en 2005

Deux plantes qui stimulent l'immunité : Gentiane et Echinacées

Gentiane

La gentiane jaune (*Gentiana lutea*) est le plus souvent associée aux apéritifs amers (Suze, Aveze, Salers, etc.) fabriqués avec sa racine. Elle est aussi bien connue des éleveurs des régions de montagne (Massif central, Jura, Vosges, principalement) car sou-vent très présente dans les prairies naturelles . Elle était autrefois considérée comme une panacée, c'est à dire une plante aux nombreuses vertus et largement utilisée par les populations montagnardes, aussi bien en médecine familiale que vétérinaire. C'était principalement le grand remède de la fièvre avant l'importation du quinquina au XIXème siècle. Et aussi remède du palu-disme.

L'usage populaire actuel n'a retenu que ses propriétés apéritives, c'est donc un remède particulièrement indiqué pour la diges-tion, pour stimuler l'appétit, pour drainer le foie.

En soins vétérinaires nous la conseillons :

- comme plante stimulante , donc efficace sur la stimulation de l'immunité, citée par le Dr Cazin (1868) comme « le tonique par excellence de la médecine vétérinaire » ,

- comme draineur du foie,
- comme vermifuge .



Comment la reconnaître :

C'est une grande plante au port dressé (pouvant aller à 80cm), aux fleurs jaunes, au larges feuilles oppo-sées. On ne doit pas la confondre avec le vétrate (*Veratrum album*), très toxique, au port semblable mais aux fleurs verdâtres et aux feuilles al-ternes. La gentiane est une plante vivace qui fleurit à partir de la huitième année. On récolte à l'automne les racines de plusieurs années, en veillant bien à l'arracher dans des zones où elle est abondante et non protégée.

Comment l'utiliser :

- en décoction de racine fraîche ou séchée (10g de racine séchée par litre d'eau), puis ajouté à l'eau de boisson,
- en poudre de racine pour la préparation de bassines à lécher,
- en alcoolature (macération de racine fraîche dans de l'alcool à 80%, appelées aussi Teintures-mères TM), puis ajouté à l'eau de boisson, (macéré dans du vin blanc pour faire votre apéro maison...bien meilleur que la Suze !...).

Dans le Jura on fabrique un alcool en distillant la racine de gentiane. Autrefois les éleveurs de vaches avaient droit à distiller une certaine quantité d'alcool de gentiane pour les soins vétérinaires !

Si vous connaissez des usages traditionnels encore en usage dans vos régions, nous sommes preneurs de ces infos ! Merci d'avance de nous en faire le retour.

Pour finir, un peu de chimie :

La molécule principalement responsable de son amertume est une séco-iridoïde , la gentiopicroside.

Echinacées

Voici des espèces qui ont été importées des plaines d'Amérique du Nord, principalement trois : *Echinacea angustifolia*, *purpurea* et *pallida* utilisables pour leurs mêmes propriétés.

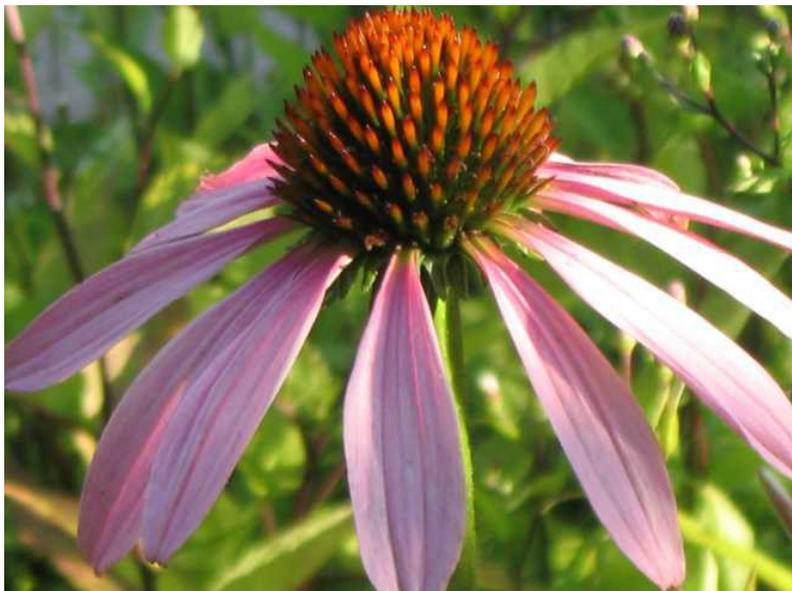
L'Echinacée était considérée comme une panacées par les amérindiens : anti-infectieuse, remède des piqûres de serpents, cicatrisante, tonifiante.

Dans la phytothérapie actuelle elle est considérée comme le grand stimulant de l'immunité.

Comment la reconnaître :

Plante au port élevé, 60 à 80cm, feuilles étroites légèrement dentées, l'inflorescence en juillet, août, est un grand capitule décoratif, avec des fleurs périphériques en languette, violet-pourpre ou rose . Le réceptacle se bombe progressivement pour former une boule hérissée...qui fait penser à l'image d'un virus...

C'est une vivace cultivée (on ne la trouve pas à l'état sauvage en Europe). On peut la cultiver par semis ou éclats de touffes lorsqu'on l'arrache pour la récolte.



Comment l'utiliser :

Toute la plante est utilisée pour des préparations (racine, tige, feuilles, fleurs). Le mieux est de récolter des plantes d'au moins 3 ans. On en fait :

- des décoctions de racines fraîches ou sèches, à distribuer dans l'eau de boisson
- des alcoolatures (TM) de la plante entière (alcool à 70%), à distribuer dans l'eau de boisson

En soins vétérinaires nous la conseillons :

- en cure de 10 jours sur tout le troupeau pour renforcer l'immunité en automne ou lors d'épisodes de maladies infectieuses (grippe, FCO,...). La forme la plus pratique est l'alcoolature dans l'eau de boisson,
- Ponctuellement sur des animaux atteints de ces pathologies,
- en externe, l'alcoolature peut être appliquée sur des blessures pour désinfecter et cicatriser.
- Par voie orale , l'hydrolat (obtenu par distillation) peut être ajouté à l'eau de boisson.

TRUCS ET FICELLES

Recette de l'alcoolature (ou TM, teinture mère) :

- 1- Récolter la plante (feuilles, ou fleurs, ou racines ou plante entière, suivant l'espèce),
- 2- Hacher finement les parties de plante fraîche,
- 3 - Mettre dans un bocal en verre ;
- 4- Couvrir d'alcool fort (70 à 90%)
- 5- Laisser macérer 3 semaines au moins, en remuant tous les 3 jours (à l'abri de la lumière et de la chaleur),
- 6- Filtrer et conserver dans une bouteille en verre à l'abri de la lumière (se conserve 5 à 10 ans),
- 7- Utiliser dilué dans l'eau de boisson (1 à 10ml/jour/animal suivant le poids).

La plupart des plantes peuvent être préparées en teintures mères car elles libèrent la majeure partie de leurs principes actifs dans l'alcool et l'eau.